

OTE : maintenons les fonctions support au sein des services

Les fonctions support sont les premières touchées par le démantèlement du ministère du travail. Historiquement ancrées aux seins de nos services déconcentrés, celles-ci ont subi de nombreuses suppressions de postes et de nombreuses réorganisations avec la mise en place des Direcctes, ce au détriment de la proximité avec le reste des services. L'OTE franchit une nouvelle étape en bradant les fonctions support par une mutualisation des moyens au sein des secrétariats généraux communs (SGC) dont la seule finalité est la réduction des effectifs.

Tant la circulaire du 2 août 2019 apportant quelques précisions sur la constitution des secrétariats généraux communs (SGC) que les nombreuses zones d'ombre subsistant laissent augurer un avenir bien sombre.

Des agent-es UD susceptibles d'être transféré-es... mais pas uniquement

Le périmètre des collègues concerné-es qui verront leurs fonctions transférées aux SGE est flou. Dans un premier temps, l'administration a affirmé que l'ensemble des agents relevant de l'UR resteront au niveau régional dans les Direcctes/DRJSCS fusionnées (cf. [compte rendu CTM juillet 2019](#)). Aujourd'hui, on apprend que certain-es collègue-es de l'UR exerçant des missions support à destination du niveau départemental ont vocation à voir leurs fonctions et donc leur poste transféré aux SGC. Dans certaines régions, le recensement de ces agent-es est en cours : la direction répartit arbitrairement les collègues selon si elle estime qu'ils effectuent des tâches pour le bénéfice des agent-es UD ou non. Sauf que cette distinction est loin d'être si évidente, bon nombre de collègues effectuant des tâches multiples, parfois à destination des agent-es de l'UD, parfois de l'UR, et parfois des deux à la fois.

Sur le périmètre fonctionnel, le flou règne également, notamment pour les ressources humaines. Le principe serait le transfert des ressources humaines aux SG communs. Toutefois, il apparaît que certaines fonctions RH de proximité seraient exercées au sein des futures DDI, avec l'appui des SG communs. Mais sous quel statut, agent de l'UD rattaché aux ministères sociaux ou agent du SGC, rattaché au ministère de l'intérieur ?

Partir, rester... mais pour quoi faire ?

Celles et ceux qui accepteront de partir vont rejoindre les SGC et être rattaché-es au ministère de l'intérieur dans des conditions statutaires qui ne sont pas encore définies. L'administration évoque un droit au retour qui pour le moment consiste en la possibilité de postuler sur un poste vacant au sein des services déconcentrés du ministère du travail avec un examen prioritaire de sa demande. Bref, on est loin d'un droit garanti à retrouver un poste au sein du ministère. Enfin, les esquisses d'organisation des SGC laissent entrevoir une spécialisation des postes proposés, au détriment de la polyvalence des postes et de la variété des tâches de travail.

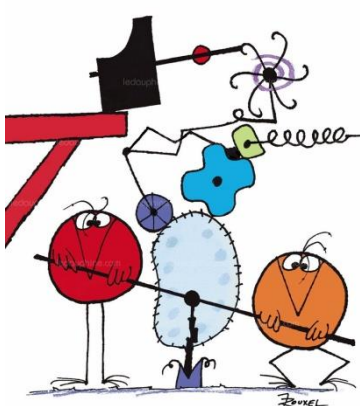
Pour les collègues qui feront le choix de rester dans nos services, aucune garantie qu'elles et ils soient reclassé-es sur un poste pérenne correspondant à leur statut, leurs compétences et leur souhait. Les agent-es concerné-es se verront dans l'obligation de rechercher un poste et dans l'attente se verront attribuer une lettre de mission temporaire... A part cette lettre de mission, l'administration ne s'impose aucune obligation en terme de reclassement effectif. Le temporaire pourra donc durer indéfiniment.

Et le travail dans tout ça ?

Eloigner les fonctions supports des services qu'elles accompagnent ne peut que dégrader les relations de travail. L'organisation qu' on nous annonce est un fonctionnement déshumanisé où nous communiquerons désormais par ticket et messagerie interposée dans un contexte de baisse de moyens humains et matériels. Pour notre organisation syndicale, les fonctions support doivent rester un service de proximité au profit tant des agent-es les composant que

pour l'ensemble du personnel.

Seul un service de proximité peut permettre de garantir un exercice serein de nos missions de services publics. Nous réclamons le maintien des agent-es fonctions support au sein de nos services déconcentrés !



POURQUOI FAIRE SIMPLE QUAND ON PEUT FAIRE COMPLIQUÉ ?!